

Rapport N° 284

Réponse aux postulats :

- de M. le Conseiller communal Pierre WAHLEN, concernant la réhabilitation de la rue du Vieux-Marché ;
- de MM. les Conseillers communaux Maurice FREI et David LUGEON, pour le développement du musée romain, pour une réhabilitation de l'esplanade Jules César et pour un engagement contre le vandalisme dans le quartier du forum romain.

Nyon, le 11 octobre 2016

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée de l'étude du préavis 284 s'est réunie le jeudi 15 septembre 2016 à 19h.30. Etaient présents : Monsieur le Municipal Maurice Gay et Monsieur le chef de Service de l'urbanisme Bernard Woeffray, Mesdames et Messieurs les conseillers Annen Valérie, Graf Edyta, Couvreur Pierre-Alain, De Garrini Luciano, Lugeon David, Wahlen Pierre, Miéville Laurent en remplacement de Miéville Michèle excusée, Ethenoz-Damond Gabrielle, présidente chargée du rapport.

L'aménagement de l'esplanade Jules César et la réalisation du Musée romain datent de mai 1974. Actuellement ils ne sont plus très avenants et le quartier mériterait d'être repensé.

Deux postulats ont été déposés l'un par Monsieur Pierre Wahlen et l'autre par Messieurs Maurice Frei et David Lugeon. Il font des propositions de réhabilitation de l'endroit.

Monsieur Wahlen propose de rénover le musée et de construire un immeuble sur la dalle, immeuble dont le rez-de-chaussée serait consacré aux vestiges romains et les étages à de l'habitation .

Messieurs Frei et Lugeon proposent, entre autres de développer le musée romain, de construire la dalle un immeuble dont le rez-de-chaussée servirait à exposer les vestiges romains et à rappeler la nature historique de la basilique romaine, à aménager une buvette, les étages comprendraient des logements. Ils proposent aussi de réhabiliter l'esplanade et de mieux protéger le site contre le vandalisme.

Messieurs Gay et Woeffray retracent comment le site actuel a été réalisé. Des subventions cantonale et fédérale ont été octroyées à la commune en 1974. On ne sait si l'octroi de ces subventions bloque tout changement d'affectation de ce lieu. Le site ayant été classé, toutes réparations, modifications ou transformations doivent être approuvées par le département compétent du Canton de Vaud. En cas de changements faudra-t-il rendre les subventions reçues? En plus des propositions de MM. Wahlen, Frei et Lugeon, faudra-t-il peut-être lancer un concours d'architecture? La Municipalité a pris note des propositions et reviendra devant le Conseil dans le meilleur des temps.

Un tour de table permet aux Conseillers de poser des questions complémentaires. On parle d'argent : le château a été rénové, le Musée du Léman va l'être, puis ce sera le tour du Musée romain.

Monsieur Wahlen rappelle que la proposition des postulants va être intégrée dans l'élaboration en cours du Plan Directeur Localisé de la vieille ville (PDL). Première étape indispensable pour modifier le statut actuel de la parcelle.

Un commissaire pose la question de la représentativité de la basilique, objectif important du postulat de MM. Frei et Lugeon (proposition d'un grand hall rappelant ce lieu chargé d'histoire). Réponse : la Municipalité n'y est absolument pas opposée, une réflexion devra se faire pour voir ce qui va être demandé aux architectes du futur concours ou ce qui sera laissé à leur libre imagination.

Conclusion

L'ensemble de la commission est favorable à ce que le site fasse l'objet d'un concours qui réhabilite ce quartier. Il faudrait combler ce trou architectural par une construction dont le rez-de-chaussée montrerait clairement qu'il s'agit du rappel de l'origine romaine de notre ville. Les étages pourraient comprendre des logements. Les membres présents sont tous favorables aux suggestions des postulants.

A l'unanimité, les membres de la commission vous recommandent, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers, d'accepter le rapport municipal valant réponse au postulat de M. Pierre Wahlen et au postulat de Messieurs Maurice Frei et David Lugeon.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport municipal N° 284 relatif à la réponse au postulat de M. le Conseiller communal Pierre Wahlen, du 22 septembre 2015, ainsi qu'au postulat de MM. les Conseillers communaux Maurice Frei et David Lugeon, du 25 janvier 2016,

oui les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- d'accepter le rapport municipal N° 284 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Pierre Wahlen, du 22 septembre 2015, concernant la réhabilitation de la rue du Vieux-Marché, ainsi qu'au postulat de MM. les Conseillers communaux Maurice Frei et David Lugeon, du 25 janvier 2016, pour le développement du Musée romain, pour une réhabilitation de l'esplanade Jules César et pour un engagement contre le vandalisme dans le quartier du forum romain

La commission

Mesdames et Messieurs :

Annen Valérie

Couvreur Pierre-Alain

De Garrini Luciano

Graf Edyta

Lugeon David

Miéville Laurent

Wahlen Pierre

Ethenoz-Damond Gabrielle, présidente, chargée du rapport